



Faire face à des températures extrêmes

FICHE

Objectif : assurer un accès continu, proportionné et sécurisé à l'eau potable durant les épisodes de températures extrêmes (fortes chaleurs, gel) notamment au niveau de dessertes d'eau non-enterrées.

Principe :

- Adapter les équipements non-enterrés (fontaines publiques, dessertes aériennes, etc.) dont le fonctionnement régulier subit une altération en période de températures extrêmes :
 - En hiver, la dilatation de l'eau sous l'effet du gel présente un risque de casse matérielle des tuyauteries et robinetteries pouvant conduire à des fuites, et son écoulement peut contribuer à former des plaques de verglas rendant la chaussée glissante.
 - En été, l'influence des fortes chaleurs et du rayonnement solaire sur les cuves et les dessertes peut entraîner une détérioration de la qualité de l'eau en diminuant notamment la capacité d'action désinfectante du chlore qu'elle contient.
- Prévoir des solutions temporaires permettant d'adresser les besoins supplémentaires des individus ou de pallier la mise hors service saisonnière de certains équipements.

Population cible : les individus en situation de précarité dépendant des équipements extérieurs pour l'accès à l'eau potable, et plus largement tous les usagers du territoire pouvant être amenés à les utiliser (habitants du quartier, touristes, sportifs, etc.).

Postes de dépense :

- Mise en place de dispositifs hivernaux / estivaux spécifiques : suivi renforcé, isolation des équipements, modification de l'emplacement des dessertes, campagnes d'information des usagers, etc.
- Contrôle de la qualité de l'eau, entretien et maintenance réguliers des équipements.
- Financement d'éventuelles solutions palliatives d'urgence : installation d'un point d'eau potable temporaire, ouverture de lieux de fraîcheur, distribution de gourdes d'eau, etc.

Avantages :

- La mise en place anticipée de plans d'actions dédiés en matière d'accès à l'eau potable permet de limiter les conséquences sanitaires des situations de crise.

Points de vigilance :

- Le maintien en fonctionnement d'infrastructures d'accès à l'eau potable en période de températures extrêmes requiert une réflexion technique, des contrôles de qualité ainsi que des opérations de maintenance plus poussées et régulières qu'en temps normal, à l'origine de coûts supplémentaires.

Bonnes pratiques :

- Analyser les vulnérabilités climatiques du territoire afin de calibrer au mieux l'adaptation des équipements d'accès à l'eau potable et le protocole d'urgence à déployer le cas échéant.

Exemple 1

La protection des dessertes en eau installées sur les sites précaires par Solidarités International

Particulièrement exposées, les dessertes hors sol d'eau potable installées par l'organisation non gouvernementale Solidarités International sur les sites d'habitat précaire font l'objet d'une protection particulière durant les épisodes de températures extrêmes.

En période de gel, le plan d'hivernage établi par l'association prévoit un ensemble de solutions techniques pour maintenir fonctionnelles les dessertes non-enterrées. Le compteur est protégé par une coque calorifugée, disponible auprès de la structure en charge de la gestion du réseau, et les rampes de distribution classiques sont remplacées par des coffres à robinets isolés par de la laine minérale, dont le coût est estimé à 150€ par unité. Les tuyaux peuvent également être enfilés dans une conduite calorifugée, elle-même recouverte par une gaine technique afin d'éviter que l'humidité ne rentre en contact avec la mousse.



Malle calorifugée sur un bidonville de Nantes

En période de canicule, alors que l'eau présente dans les tuyaux peut dépasser la température limite

de 25°C fixée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), Solidarités International met en place un « service dégradé » d'accès à l'eau potable. Alors que la desserte originelle est coupée ou interdite d'utilisation pour la consommation humaine, un point de puisage supplémentaire est installé au pied du compteur afin de limiter l'exposition du dispositif aux rayons du soleil et garantir une température de l'eau adéquate.



Visuel d'information bilingue sur un point d'eau fermé

En hiver comme en été, les installations font l'objet d'un suivi et de contrôles réguliers par l'association et ses partenaires. Leur mise en place s'accompagne en outre d'un important travail d'information et de sensibilisation des habitants, par l'intermédiaires de séances sur site et d'affichages précisant les conditions et contraintes d'usage de chaque point d'accès à l'eau.

➔ **Contact** : coordinateur@solidarites-france.org

Exemple 2

Un accès à l'eau potable tout au long de l'année à Paris

Carte d'identité de la collectivité

Ville de Paris

- Population : 2.187.526 habitants
- Mode de gestion du SPEA : régie (Eau de Paris pour l'eau potable)
- Prix moyen eau et assainissement en 2019 : 3,43€/m³
- Porteur de la mesure : Service technique de l'eau et de l'assainissement (Direction de la propreté et de l'eau), en partenariat avec Eau de Paris

Afin de rendre effectif le droit à l'eau potable pour l'ensemble des personnes présentes sur son territoire, à commencer par les individus en situation de grande précarité, la Ville de Paris met en œuvre depuis plusieurs années un certain nombre de mesures visant à assurer une continuité de service tout au long de l'année, et notamment durant les épisodes de températures extrêmes.

Auparavant fermées de manière presque systématique (à l'exception d'une centaine) entre novembre et mars pour limiter les risques liés au gel, plus de 300 fontaines publiques d'eau potable (sur les 1.200 que compte la capitale) sont désormais maintenues en fonctionnement durant la période hivernale, moyennant une surveillance étroite de la part des agents de la régie municipale Eau de Paris et des opérations ponctuelles de salage aux abords des équipements.

Chaque été, en prévision des fortes chaleurs, un dispositif spécifique est également déployé par la Ville (avec sa régie publique) pour répondre aux besoins accrus en matière d'hydratation et de rafraîchissement. Espaces de fraîcheur et d'accès à l'eau, les parcs et jardins sont maintenus ouverts pendant la nuit, tandis qu'une trentaine de fontaines-totem amovibles équipées de systèmes de brumisation (représentant un coût

d'investissement situé entre 4.000€ et 5.000€ pièce) sont installées provisoirement par Eau de Paris. Près de 10.000 gourdes en aluminium (achetées environ 3,5€ pièce), des jerricans et des gobelets sont de plus mis à disposition des équipes municipales et des associations afin de leur permettre d'effectuer des distributions d'eau aux personnes sans abri dans le cadre de maraudes.



Fontaine-totem avec brumisateur installée à Paris

➔ **Contact** : nicolas.londinsky@paris.fr